



République Française
MAIRIE DE PRUNAY-EN-YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE PRUNAY-EN-YVELINES

D.C.M. 49/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni publiquement en Mairie de Prunay-en-Yvelines, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CHAPART, Maire.

Etaient présents : Mesdames Coralie BEAUVAIS, Karen BOURDON, Céline SAMSOEN, Claudine KELLER, Audrey MACÉ et Marie JOHANET et Messieurs Jean-Louis CHAPART, Gérard PIGNANT, Asatur HAKOBYAN, Bruno GARÇON, Marc BOURGY, et Enguerrand JOHANET.

Étaient absents excusés : Monsieur Julien BAILHACHE qui a donné procuration à Monsieur Bruno GARÇON

Madame Véronique LATTE qui a donné procuration à Madame Audrey MACÉ

Monsieur Florian DESCOT qui a donné procuration à Madame Céline SAMSOEN

Nombre de Conseillers : 15 - Nombre de présents : 12 – nombre de procurations : 3 –
nombre de votants : 15

Date de convocation : 24/07/2026

Date d'affichage : 24/07/2026

Secrétaire de séance : Madame Céline SAMSOEN

Objet : Désaffectation et déclassement du domaine public d'un bien communal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) et notamment les articles L.2141-1,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le projet de vente d'une partie de la parcelle communale ZD-9 qui a fait l'objet d'une délibération n° D.CM. 40/2025 du conseil municipal en date du 17 décembre 2025,

VU le plan de division et de bornage de la parcelle ZD-9 réalisé après autorisation du maire conformément à l'exécution de la délibération susvisée,

VU la division effective de la parcelle ZD-9 désormais cadastrée ZD-44 et ZD45,

CONSIDERANT que la parcelle objet du projet de vente est la parcelle ZD-44,

D.C.M 49/2026

VU le rapport technique établi en date du 15 juillet 2026, annexé à la présente délibération,

VU le constat de commissaire de justice établi le 15 juillet 2026, annexé à la présente délibération

ENTENDU l'exposé de Madame Audrey MACÉ, maire adjointe,

CONSIDERANT qu'il résulte de cette situation une désaffectation de la parcelle ZD-44,

Monsieur le Maire après cet exposé soumet au vote la présente délibération,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité

Voix pour : 13, voix contre : 2 (Monsieur Enguerrand JOHANET et Madame Marie JOHANET), abstentions : 0

- **CONSTATE** la désaffectation de la parcelle ZD-44,
- **DECIDE** du déclassement du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal de la parcelle ZD-44,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Pour extrait certifié conforme
Prunay-en-Yvelines,
Le 28 juillet 2026
Le Maire,
Jean-Louis CHAPART

The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE DE PRUNAY-EN-YVELINES' with the number '78680' at the bottom. Overlaid on the stamp is a large, stylized handwritten signature in black ink.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération conforme aux décisions prises par le Conseil Municipal.

-Publiée par affichage à la porte de la Mairie le **29 JUIL. 2026**
-Transmise au contrôle de légalité de la Préfecture le **29 JUIL. 2026**